

Mercredi 21 mars 2018

La Métropole poursuit son engagement pour favoriser l'emploi en  
accompagnant l'intégration de clauses d'insertion  
dans les marchés publics  
- Signature de Convention avec l'URSSAF de Haute-Normandie -

Depuis 1998, la Métropole Rouen Normandie s'est engagée à favoriser l'emploi des publics en difficulté en utilisant la commande publique comme levier d'action. À ce jour, près d'un million et demi d'heures d'insertion ont été réalisées par l'inscription de clauses sociales dans ses marchés et ceux des maîtres d'ouvrage qu'elle accompagne. La Métropole a signé ce jour une convention avec l'URSSAF afin d'offrir à cet organisme un service d'accompagnement à la mise en place de clauses sociales dans ses futurs marchés publics.

La Métropole a reconnu d'intérêt communautaire la diffusion et le soutien technique à la mise en œuvre de la clause d'insertion dans ses propres marchés publics ainsi que ceux de ses communes membres et des maîtres d'ouvrage publics ou parapublics volontaires. Cette démarche vise à développer les emplois d'insertion en faveur des demandeurs d'emplois du territoire en accompagnant les acteurs qui souhaitent développer cette démarche dans leurs marchés de travaux, de prestations de services ou de prestations intellectuelles réalisés sur le territoire. Cette action est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre d'un appel à projet lancé par le Département de Seine-Maritime.

En s'appliquant cette démarche d'achats socialement responsables et en accompagnant les différents acteurs à sa mise en place, la Métropole souhaite :

- développer une offre d'insertion de qualité sur le territoire en direction des demandeurs d'emploi, accessible aux acteurs de l'accompagnement (Pôle emploi, PLIE, Missions Locales, ...)
- encourager les entreprises à s'engager concrètement dans une démarche d'insertion en s'appuyant sur les structures d'insertion implantées sur le territoire ;
- transférer ses méthodes d'achats publics socialement responsables auprès des maîtres d'ouvrage présents sur le territoire, en conventionnant avec les maîtres d'ouvrage qui souhaitent être accompagnés.

A ce jour, la Métropole accompagne **28 donneurs d'ordres** dans la mise en place de ces clauses d'insertion :

- 18 communes :

Canteleu, Cléon, Darnétal, Déville les Rouen, Elbeuf, Grand-Couronne, La Bouille, Le Houlme, Malaunay, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint Aubin Epinay, Saint Aubin les Elbeuf, Saint Léger du Bourg Denis, Saint Pierre les Elbeuf, Sotteville les Rouen, Tourville la Rivière

- 4 bailleurs sociaux :  
Logiseine, habitat 76, SA HLM Elbeuf, SIEMOR

-Ainsi que la Préfecture de Région, le SMEDAR (Syndicat Mixte Traitement Déchets Ménagers Arrondissement Rouen) , l'IDFHI (Institut Départemental de l'Enfance de la Famille et du Handicap pour l'Insertion), la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite), Rouen Normandie Aménagement et l'URSSAF (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales).

Depuis 2002, 33 donneurs d'ordre ont bénéficié de l'ingénierie de la Métropole.

Pour développer l'offre d'insertion sur son territoire, la Métropole noue des partenariats avec différents acteurs :

- > les donneurs d'ordre, en priorité publics, présents sur le territoire
- > les structures à vocation d'insertion professionnelle : la Métropole a ainsi repéré les compétences de l'ensemble de ces structures présentes sur son territoire (57 ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail), EA (Entreprises Adaptées) et structures d'insertion par l'activité économique)
- > les entreprises
- > les acteurs de l'emploi (Pôle Emploi, Missions Locales, PLIE, Cap Emploi ainsi que les communes ayant des services ou des missions liées à l'accompagnement des publics, notamment celles visées par la politique de la ville).

### Dispositions juridiques

Des dispositions juridiques du code de la commande publique peuvent être activées de façon sécurisée par les acheteurs publics pour concrétiser leur volonté de lutter contre la précarité, de favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap. L'article 38 de l'ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015 prévoit que **les conditions d'exécution d'un marché public peuvent prendre en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi**. L'acheteur peut concrètement demander à l'entreprise soumissionnaire de **réserver une partie des heures de travail générées par le marché à une action d'insertion** en direction des publics éloignés de l'emploi. Cela se concrétise par un contrat de travail pour un demandeur d'emploi de longue durée, un bénéficiaire des minimas sociaux, un jeune sans qualification ou en difficulté d'accès au premier emploi, un travailleur handicapé, un sénior à la recherche d'un emploi, ou un habitant d'un quartier politique de la ville à la recherche d'un emploi. Pour répondre à leur obligation, les entreprises ont le choix entre : l'embauche directe, la mise à disposition de personnel en insertion, la sous-traitance ou la co-traitance avec une entreprise d'insertion.

## Le partenariat avec l'URSSAF

Dans le cadre du plan cadre développement durable de l'UCANSS (Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale), l'URSSAF de Haute Normandie souhaite intégrer des clauses sociales dans ses marchés. Reconnue pour son expertise et de son ingénierie en la matière, la Métropole a été sollicitée par cet organisme pour bénéficier de son appui. Une convention de partenariat a été signée, ce mercredi 21 mars, entre l'URSSAF et la Métropole.

En signant cette convention, la collectivité s'engage à accompagner l'URSSAF dans le repérage et le sourcing et interviendra en conseil pour étudier la faisabilité et aider à la rédaction du marché. Elle s'engage également à assurer la communication et la promotion du dispositif « clauses sociales » afin de sensibiliser les services de l'URSSAF et à répondre aux sollicitations des entreprises concernant les modalités de mise en œuvre.

La première action concrète de ce partenariat est la **réhabilitation du siège de l'URSSAF** à Rouen. Le bâtiment a été construit dans les années 70. Les travaux de réhabilitation d'un montant de 4,5 millions d'euros ont démarré en février 2018 pour une durée de 18 à 24 mois. Parmi les 15 lots, 4 ont été clausés :

- L'isolation thermique par l'extérieure, attribué à Faç'Ouest : 760 heures d'insertion
- La menuiserie intérieure, attribué à Polytravaux : 608 heures d'insertion
- L'électricité, attribué à Avenel Électricité: 304 heures d'insertion
- Le revêtement de sol et la peinture attribué, à l'Entreprise d'insertion : 1800 heures d'insertion

Les entreprises concernées par la clause d'insertion ont été sensibilisées à la démarche et outillées pour mettre en place les recrutements. La Métropole sera présente à chaque étape pour coordonner les acteurs et garantir la réalisation de l'action.

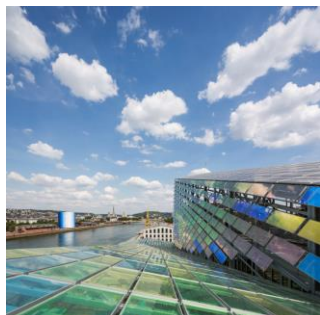
### Chiffres clés depuis 2004

> Près de **1,5 million d'heures d'insertion** ont été générées par les marchés intégrant des clauses d'insertion soit **937 équivalents temps-plein**

> **1 719 demandeurs d'emploi** ont bénéficié d'un contrat de travail dont 38% à un contrat de plus de 6 mois ou CDI. 71% étaient des jeunes de moins de 26 ans sans qualification.

> 478 marchés ont intégré une clause d'insertion suivie par la Métropole.

## 27000 heures d'insertion pour la construction du 108



Inaugurée lors de la construction de l'Unité de Valorisation Energétique à Grand-Quevilly en 1997, la démarche d'achat socialement responsable s'est élargie à l'inscription de clauses dans les grands projets structurants du territoire (le Zénith, le Métrobus, les lignes TEOR, le Kindarena, ...). En 2016, la Métropole a expérimenté la clause d'insertion comme critère de jugement des offres pour la construction de son siège. Elle a pu ainsi promouvoir les performances en matière d'insertion comme critère de choix des entreprises (pondérées à 10% de la note globale dans le jugement des offres + 15 000 heures d'insertion inscrites au marché).

Ainsi, plus de 27 000 heures d'insertion ont été réalisées lors la construction dont 2265 heures de formation. 34 salariés ont pu en bénéficier via différents contrats (CDI, CDD, Contrat de professionnalisation, Intérim d'insertion). Pour cela, l'entreprise a fait appel aux différentes structures d'insertion du territoire.

## De nombreuses heures d'insertion en cours et à venir, sur des projets structurants du territoire

### Marchés en cours :

- Extension de la Station d'épuration Emeraude
- Travaux du parvis de la gare
- Travaux T4
- Exploitation du service public eau potable et travaux sur le réseau
- Collecte des déchets
- Entretien des voiries et ouvrages d'Art
- Amélioration de la performance énergétique de logements sociaux
- Piscine de Malaunay
- Auditorium de Oissel

### Marchés à venir :

- Exploitation des réseaux de chaleur Vésuve, Éco Quartier Flaubert et DSP réseau de chaleur Rouen-Bihorel-Bois-Guillaume-Darnétal
- Construction du crématorium à Petit-Quevilly
- Travaux de reconversion des terrains de l'ancien champ des Bruyères
- Restauration de l'Aître Saint Maclou
- Travaux du Cœur de Métropole
- Réaménagement de la Place de l'Hôtel de ville de Sotteville-lès-Rouen
- 2ème phase d'aménagement de la Presqu'île Rollet- Éco-quartier Flaubert
- Viabilisation de la ZAC Luciline

### Contacts presse

Perrine BINET

[perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr)

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05